



Saisie du mobilier par huissier

Par **ccile**, le **07/08/2009** à **13:11**

Bonjour, rnen fevrier j'ai eu un acte de saisie vente pour une dette de 2600 euros rnl'huissier que j'ai rencontré me laissait 48 heures pour trouver la sommernje n'ai pu avoir que 1500 eurosrnensuite j'ai eu un rdv à l'etude avec une personne representant l'organisme à qui je devais la dette elle ne me donnait aucun delai pour le reste de la sommernrnj'ai quand pu redonner depuis mars 500 eurosrnnp par contre j'ai eu un courrier qui me donne jusqu'à lundi pour donner la totalité de ce qu'il reste soit 590 euros sinon la procédure repart avec inventaire du mobilier donc frais en plusrnnje pense pourvoir obtenir 300 euros pour lundi rnil ne me restera que 290 euors de dette est que meme pou90 euros il peut faire un inventaire du mobilier rnncordialement

Par **Solaris**, le **07/08/2009** à **22:01**

Bonjour, rnrnTant que le paiement n'est pas intégral, les procédures peuvent être poursuivies.